

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## AC INTERNATIONAL

Route de Rassy  
02470 Neuilly Saint Front  
Tel (33) 03.23.70.77.64  
Fax (33) 03.23.70.89.01

Règlement REACH : 1907/2006/CE

Date de révision: 29/09/09      Version : 04

P 1/7

Produit : BARRAGE INSECTES OU BARRIERE INSECTES

### 1 - Identification du produit et de la société :

**Nom du produit** : BARRAGE INSECTES OU BARRIERE INSECTES  
**Code du produit** :  
**Conditionnement** : Pulvérisateur plastique de 500ml,1000ml  
**Producteur / Fournisseur** : AC INTERNATIONAL Route de Rassy  
02470 Neuilly Saint Front  
Tel : 03 23 70 77 64 Fax 03 23 70 89 01  
Email : [info@ac-int.com](mailto:info@ac-int.com)

**Utilisation** : Insecticide en phase aqueuse prêt à l'emploi (pour plus de détail se reporter à la notice technique)

**Téléphone d'urgence** : INRS 01.45.42.59.59

### 2 - Identification des dangers :

**Effets néfastes pour la santé** : Insecticide à base de Perméthrine ISO : peut déclencher une réaction allergique chez certains sujets sensibles.

**Autres troubles locaux** : parathésie des yeux et de la peau possible. Habituellement, la durée n'excède pas quelques heures.

**Effets sur l'environnement** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 3 - Composition / information sur les composants :

#### Nature chimique de la préparation :

Insecticide base aqueuse (émulsion) contenant des pyréthriinoïdes de synthèse synergisés.

#### Constituants contribuant aux dangers :

Perméthrine (ISO) -	N° CAS : 52645-53-1 -	N°Index : 613-058-00-2 -	N° CE : 258-067-9
Con. Pds (%) : <b>0,8 %</b>	Classification : Xn, N	R 20/22-43-50/53	
Piperonyl Butoxide (PBO)	N° CAS : 51-03-6 -	N° CE : 200-076-7	
Con. Pds (%) : <b>0,2%</b>	Classification : N -	R 50/53	
Extrait de citronnelle	N° CAS : 8028-48-6-	N°Index : /	N° CE : 232-433-8
Con. Pds (%) : <b>0&lt;C&lt;0,5%</b>	Classification : Xi, N -	R 10-38-50/53	
TensioFix IW 60	N° CAS :	N°Index :	N° CE :
Con. Pds (%) : <b>0&lt;C&lt;1 %</b>	Classification : Xi	R 41-38	

### 4 - Premiers secours :

**Inhalation** : En cas d'inhalation d'aérosols, retirer le sujet de la zone polluée, faire respirer de l'air frais. Le tenir au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de symptôme respiratoire.

**Contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable. Enlever les vêtements souillés et faire prendre une douche.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste si une irritation persiste

**Ingestion :** Ne pas faire vomir. Faire rincer la bouche. Ne pas faire boire d'eau. Appeler d'urgence les secours médicalisés, SAMU (15) ou pompiers (18). Leur montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité. Appliquer les règles de secourisme.

**Instructions pour le médecin :** traitement symptomatique à effectuer lors d'une contamination locale :

Peau : Appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette.

Yeux : Instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1 % améthocaine hydrochloride) : guérison spontanée.

---

#### 5 - Mesures de lutte contre l'incendie :

Ininflammable. Concerne les incendies environnants.

**Moyens d'extinction :**

**Recommandés :** mousse, poudre, gaz carbonique.

**Contre-indiqués :** eau en jet direct

**Dangers spécifiques :**

Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel. Voir rubrique 6.

**Protection des intervenants :** Appareil respiratoire autonome, protection de la peau, des yeux, des muqueuses.

---

#### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

**Précautions individuelles :** Voir paragraphe (8). Eviter tout contact prolongé avec la peau et les yeux. Eloigner le personnel non indispensable. Peut rendre les sols glissants

**Précautions à prendre pour la protection de l'environnement :** Empêcher tout épandage en égout, eaux pluviales ou milieu naturel.

**Méthode de nettoyage :** Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple, sable, vermiculite, sépiolite terre de diatomées. Balayer le produit, puis stocker les déchets dans des fûts en polyéthylène identifiés avec des couvercles hermétiques avant de les faire traiter par une société agréée. Terminer en nettoyant le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

---

#### 7 - Manipulation et stockage :

**Manipulation :** Précautions individuelles, voir paragraphe (8). Ne pas respirer les aérosols. Opérer en milieu bien ventilé. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Stockage :** Sous abri dans des locaux bien ventilés - A l'abri de la chaleur et de la lumière. Eviter le gel (Température inférieure 0°C, formation réversible de cristaux). Conserver en emballage fermé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris pour animaux.

Température de stockage recommandée : 5 à 30 °C

**Emballages :** Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé.

Matériaux d'emballage préconisés : polypropylène, polyéthylène.

## 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle :

Valeur limites d'exposition : Pas de données

**Mesure d'ordre technique :** N'utiliser que dans des lieux bien aérés.

**Equipement de protection individuelle :**

Protection respiratoire : Masque avec cartouche filtrante type A en cas de ventilation insuffisante

Protection des mains : Gants adaptés au produit : type PVC.

Protection des yeux : Lunettes avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : Vêtement adaptés aux produits.

**Mesure d'hygiène :** Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Se laver les parties du corps pouvant être au contact du produit, ainsi que les mains.

---

## 9 - Propriétés physiques et chimiques :

**Aspect :**

- Etat physique	: Liquide
- Couleur	: Blanc laiteux
- Odeur	: Citronnelle

**pH** 7 - 8 (produit pur et à 20 °C)

**Températures spécifiques de changement d'état physique :**

- Ebullition ou plage d'ébullition : 100 °C

- Point de gel : Formation de cristaux à -1°C

**Point éclair :** Sans

**Température d'auto-inflammation :** Non concerné

**Densité de vapeur :** Non concerné

**Limites d'explosivité :** Non concerné

**Inflammabilité :** Non concerné

**Densité :** 1 environ (à 20 °C)

**Solubilité / eau :** Miscible

---

## 10 - Stabilité et réactivité :

**Stabilité :** La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**Conditions à éviter :** gel, température supérieure à 50 °C

**Matières à éviter :** acides forts, oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux :** Aucun en position normale

---

## 11- Informations toxicologiques :

**Toxicité aiguë par ingestion :** DL 50 voie orale/rat Sup. à 20 000 mg/kg  
CL 50 inhalation/rat/4h Sup. à 50 000 mg/l

**Ingestion :** troubles digestifs possibles : nausées, vomissements.

**Inhalation :** Légère irritation des muqueuses et des voies respiratoires si le produit est utilisé en pulvérisation et en milieu confiné.

**Contact avec les yeux :** non irritant chez le lapin (parasthésie possible)

**Contact avec la peau :** Irritation cutanée lapin non irritant (parasthésie possible)

**Sensibilisation :** Peut provoquer des réactions allergiques chez certains sujets sensibles.

**Cancérogène - effet sur la reproduction :** Aucun des composants n'a d'effet cancérogène ou sur la reproduction connu à la date de la rédaction.

**Toxicité chronique : Commentaire et symptomatologie :** Risque de survenue de sensations transitoires de type brûlure ou piquûre au niveau du visage et des muqueuses sans lésion cutanée.

## 12 - Information écologie :

**Mobilité :** Le produit est miscible dans l'eau.

**Persistance / dégradabilité :** perméthrine et PBO : photostable, biodégradable

**Bioaccumulation :** potentiellement bioaccumulable

**Ecotoxicité :** Dangereux pour l'environnement. Le produit ne peut se répandre dans les égouts ou eaux superficielles. Très toxique pour les poissons et les abeilles. Nocif pour les animaux à sang froid (lézards, serpents, ...).

Toxicité aquatique : CL50/96H/poissons = 0.009 mg/l pour la Perméthrine.

Toxicité aquatique : CE50/48H/daphnies = 0.002 mg/l pour la Perméthrine

DL 50 orale abeilles = 0,11 microgrammes par abeille pour la Perméthrine

## 13 - Considérations relatives à l'élimination :

### Déchets / produits non utilisés :

Suivre les réglementations locales et/ou nationales en vigueur. Ne pas rejeter à l'égout le produit même dilué.

**Emballages souillés :** Ne pas réutiliser les emballages vides. Détruire selon les réglementations en vigueur.

## 14 - Informations relatives au transport :

Règlement de transport	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
N°ONU	3082	3082	3082
Classe	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III
Libellé de transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement liquide, NSA		Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s
Complément de libellé	(contient de la perméthrine (ISO), Pipéronyl Butoxide)		(contain permethrine (ISO), Piperonyl Butoxide)
Etiquette	9	9	Miscellaneous
Code danger et classification	90 – M6	*****	
Etiquette subsidiaire	*****		*****
Quantités limitées et dispositions spéciales	LQ7 (5l, 30 kg brut) 274	30 kg brut	Y914, 30 kg brut
Polluant marin	*****	OUI	*****

## 15 - Informations réglementaires :

**Etiquetage de la préparation suivant la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 32<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CE (substances dangereuses)**



**Symbole : N :**

**DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**

**Contient : de la Perméthrine (ISO) : peut déclencher une réaction allergique**

### Phrases de risques :

**R50/53** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Conseils de prudence :

**S2** : Conserver hors de la portée des enfants

**S13** : Conserver à l'écart des aliments, boissons y compris ceux pour animaux.

**S20/21** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

**S23** : Ne pas respirer les aérosols

**S24/25** : Eviter le contact avec la peau et les yeux

**S29/35** Ne pas jeter les résidus à l'égout, ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage

**S46** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

**S49** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**S51** : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Emballage vide : Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par apport en déchèterie.

Emballage contenant du produit : Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Etiquetage additionnel relatif à la Directive Biocides 98/8/CE : les matières actives et leurs concentrations doivent être reprises sur l'étiquette :

Perméthrine (ISO) (N°CAS : 52645-53-1) : 0,8 % soit 8 g/l

Pipéronyl butoxide (N° CAS : 51-03-6) : 0,2 % soit 2 g/l

Produit biocide (PT 18)

Formulation : EW : émulsion de type aqueux prêt à l'emploi.

Type d'action: insecticide

Usage : contre les insectes volants et rampants

Produit ménager

Date de péremption : 2 ans .

**Précautions d'emploi complémentaires :**

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. (NB : à faire apparaître sur toutes publicités liées au produit)

Ne pas pulvériser directement sur l'homme et les animaux. Ne pas pulvériser à proximité des aliments, de la vaisselle, à proximité des aquariums, dangereux pour les animaux à sang froid (poissons, lézards, serpents). Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Ne pas traiter en présence d'abeilles. Aérer la pièce pendant le traitement et le séchage. Ne pas réutiliser l'emballage vide. Ne pas utiliser sur les plantes d'intérieur. Stocker dans un endroit ventilé à l'abri du gel, de la chaleur et du soleil.

En cas d'urgence : liste des 10 centres anti-poison : INRS : 01.45.42.59.59

Réglementation nationale :

Classement rubrique ICPE (France) = 1172

---

**16- Autres informations :**

La formule Barrage insectes, Barrière insectes a été déposée auprès de la banque de données du centre anti-poison de Nancy et enregistrée comme produit biocide dans le type de produit TP 18 auprès de l'INRS.

Législation (s) suivie (s) : les informations de cette fiche de données de sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE. A notamment été pris en compte la directive 1999/45/CE modifiée en dernier lieu par la directive 2006/8/CE et les articles concernant le nouveau règlement REACH 1907/2006/CE sur la rédaction et la transmission des fiches de données de sécurité.

Libellés des phrases R citées en rubrique 2 pour les matières premières à l'état pur:

R10 : Inflammable

R20/22 : Nocif par inhalation et ingestion

R36 : Irritant pour les yeux

R38 : Irritant pour la peau

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Historique**

Date de première édition : 10/05/05

Date de la révision précédente : 29/09/09

Date de révision : 29/09/09

Version : 04

Applications et / ou usage (s) normaux : insecticide prêt à l'emploi pour volants / rampants en utilisation grand public.

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.**

**L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.**

**Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.**

**L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.**

**Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit pour lesquelles il est seul responsable.**